

2017-05-01

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ PIKE RIVER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi le 1er mai deux mille dix sept à dix neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Sylvie Jeannotte, Hélène Campbell, Marianne Cardinal, et messieurs les conseillers Jean Asnong et Stephan Campbell.

Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.  
La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.  
Absent: la conseillère Julie Fontaine

**OUVERTURE : 19h30**

**19H00 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
APPLICATION DU REGES**

2017-146

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1ER MAI 2017**

Il est proposé par **Hélène Campbell**,  
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant un point:

**8 Administration L)** CPTAQ : Avis préliminaire / nouveau réservoir TransCanada Pipelines et de reporter les points 9 D) et 9 K) ; que le point : Affaires nouvelles reste ouvert.

**ADOPTÉ**

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 1er mai 2017
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Adoption du procès verbal du 3 avril 2017
6. Suivi des procès verbaux du 3 avril 2017
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi

***Dépôt / rapport semestriel Art. 176.4 du code municipal***

**8. ADMINISTRATION**

- A) Adoption: # 13-0517 Règlement sur le tarif de la rémunération lors des élections et de référendums municipaux / indexation 2017 / Gazette officielle du Québec 11-2-2017
- B) Bureau de postes Pike River / maintenir les heures d'ouverture
- C) Congrès FQM : 28-29-30 sept. 2017
- D) Révision de l'imposition des pompiers à temps partiel
- E) Proclamation municipale / Semaine nationale de la santé mentale 2017
- F) Proclamation: Journée mondiale de la Croix Rouge le 8 mai
- G) Déclaration: Municipalité alliée contre la violence conjugale
- H) Demande de rencontre avec M. Gilles Bourque, directeur MTQ
- I) Mandat Me Osborne / réso 2017-090
- J) Adhésion assurances collectives / Pascale Massé
- K) Demande d'audience au BAPE / prolongement d'un gazoduc
- L) CPTAQ: Avis préliminaire / nouveau réservoir TransCanada Pipelines

**9. VOIRIE/COURS D'EAU**

- A) Adoption: Règlement #11-0517 tarification / Travaux CE Ewing Br.16
- B) Prix achat: abat poussière en flocons
- C) Proposition / Garage P. Messier
- D) *Autorisation installer barrière rang des Duquette* **REPORTÉ**
- E) Prix nouveau trottoir / face à l'église jusqu'au pont
- F) Demande de prix pour prolongement du trottoir face au dépanneur jusqu'au bureau de poste
- G) Apple de proposition / coupe de levées
- H) Appel de proposition / traçage de lignes
- I) Demande autorisation installation ponceau

- J) Mandat à Paysagement Jasmel / enlèvement de la pierre dans le champs Fermes Gasser
- K) Avis de motion: Règlement # 14-0517 fermeture temporaire rang des Duquette / période hivernale / **REPORTÉ**
- L) Avis de motion: Règlement # 15-0517 Modifier le règlement # 07-1294

#### **10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

- A) Adoption du règlement 03-0217 / intégration REGES /PU
- B) Adoption du règlement 04-0217 / intégration REGES /zonage
- C) Adoption du règlement 05-0217 / intégration REGES /lotissement
- D) Adoption du règlement 06-0217 / intégration REGES /construction
- E) Adoption du règlement 07-0217 / intégration REGES / Permis et certificats
- F) Adoption du règlement 08-0217 / intégration REGES / PIIA

#### **11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- A) Paiement facture/ sorties mars 2017
- B) Paiement factures : QP 2017
- C) Achat en partenariat / sac de sable en inventaire
- D) Sacs Gel pack / à 98\$

#### **12. LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE**

- A) Paiement facture: QP Aréna / 1er vers
- B) Vente de billets/ levée de fonds Aréna
- C) Réparation poteau/ terrain des loisirs
- D) Achat kayak / Mikinak
- E) Contribution financière 20147 / Mikinak
- F) Contribution financière 2017 / Club de l'Age d'or Pike River
- G) Contribution financière 2017 / Chorale Cœur des Armand

#### **13. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **14. FINANCES ET IMMOBILISATION**

- A) Contribution financière 2017 / Maison de la Famille
- B) Contribution financière 2017 / Centre de pédiatrie
- C) Bourse 2017 JJB ??

#### **15. BÂTIMENT / HÔTEL DE VILLE**

- A) Prix: proposition entretien / gazon
- B) Location toilette chimique

#### **16. CORRESPONDANCES**

#### **17. RAPPORT DES INSPECTEUR / POUR INFO AUX MEMBRES DU CONSEIL**

#### **18. APPROBATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER / DG**

#### **19. APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / AVRIL 2017**

#### **20. ADOPTION DES COMPTES / AVRIL 2017**

#### **21. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS / 30 MINUTES**

#### **23. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Durée 10 minutes

**Début : 19h47                      Fin : 19h47**

\* Aucune question

#### **2017-147 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017**

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le procès verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soit adopté

tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

**ADOPTÉ**

## SUIVI DES PROCÈS VERBAL

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi des procès verbal du 3 avril 2017.

## SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI

- Bacs bruns

**Dépôt / rapport semestriel / article 176.4 du C.M.**

1er janvier au 30 avril 2017

## ADMINISTRATION

2017-148

## ADOPTION DU RÈGLEMENT # 13-0517 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-0316 SUR LE TARIF DE LA RÉMUNÉRATION LORS DES ÉLECTIONS ET DE RÉFENRENDUMS MUNICIPAUX (Gazette officielle du Québec 11 février 2017) 1.606%

### NUMÉRO 13-0517

#### PRÉAMBULE

**CONSIDÉRANT** que selon le code des municipalités TOME 1 sur les élections et référendums à l'article 1 à 22.4, il est réglementé une rémunération de base payable lors d'une élection ou d'un référendum;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté une politique de rémunération du personnel électoral en octobre 2005;

**CONSIDÉRANT** que lors de la dernière mise à jour selon la Gazette officielle du Québec en date du 11 février 2017 sur les élections et référendums, il y a eu changement de rémunération payable lors d'une élection;

**CONSIDÉRANT** que selon le code des Municipalités TOME 1 sur les élections et référendums et ou selon la Gazette officielle du Québec que les rémunérations payables sont plus élevées que selon la politique de rémunération du personnel électoral de la Municipalité de Pike River;

**CONSIDÉRANT** que nous devons ajuster les rémunérations payables lors d'une élection selon le code des municipalités TOME I et ou selon la Gazette officielle du Québec et avec la politique de rémunération du personnel électoral de la Municipalité de Pike River pour une équité;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017 par le conseiller Jean Asnong;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Hélène Campbell,**

et résolu unanimement par les conseillères ou conseillers présents:

que le règlement numéro 01-0316 soit modifié par le règlement 13-0517 qu'il soit adopté et statué et décrété ce qui suit :

#### **Président d'élection**

1. Lorsqu'il y un scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de **357.00\$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin;
2. Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de **238.00\$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation
3. *Pour sa fonction de coordonnateur de l'élection, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de **523.78\$**;*
4. Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir les rémunérations suivantes:
  - a) **351.00\$** si une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection;
  - b) **212.00\$** si aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection ou si la liste électorale est dressée mais n'est pas révisée lors de l'élection

- c) **212.00\$** si aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection.
5. Pour l'application de l'article 4, la liste électorale n'est pas censée révisée si sa révision est interrompue.

#### **SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

6. Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale aux trois quarts de celle du président d'élection.

#### **SCRUTATEUR**

7. Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de **125.71\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin.
8. Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de **104.76\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.
9. Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de **33.00\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du dépouillement des votes donnés par anticipation et lors du scrutin.
10. Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de **31.43\$** pour les fonctions qu'il exerce lors d'un nouveau dépouillement sommaire.

#### **SECRÉTAIRE D'UN BUREAU DE VOTE**

11. Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de **104.76\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin.
12. Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de **83.80\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.
13. Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de **33.00\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du dépouillement des votes donnés par anticipation et lors du scrutin.
14. Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de **31.43\$** pour les fonctions qu'il exerce lors d'un nouveau dépouillement sommaire.
- 15.

#### **PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE**

16. Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération de **104.76\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin.
- a) Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération de **80.00\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.

#### **MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

17. Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération de **13.62\$** pour chaque heure ou il siège.  
Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

#### **16. a) SECRÉTAIRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

- a) Le secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération de **12.57\$** pour chaque heure ou la commission siège.  
Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

## **16. b) AGENT RÉVISEUR D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

b) Tout agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale a droit de recevoir une rémunération de **10.48\$** pour chaque heure ou il exerce ses fonctions.

Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

## **18. MEMBRES DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS**

Le président de la table de vérification de l'identité des électeurs a le droit de recevoir une rémunération de **119.00\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et de **97.00\$** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.

## **18. MEMBRES DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS**

Les autres membres ont droit de recevoir une rémunération de **74.00\$** pour la journée du vote par anticipation et de **94.28\$** pour le jour du scrutin.

## **RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'UN RÉFÉRENDUM**

### **GREFFIER OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER (comme le président d'élection)**

19. Lorsqu'il y a un scrutin référendaire, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de **357.00\$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.
20. Lorsqu'il y a un vote par anticipation référendaire, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de **238.00\$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.
21. Pour sa fonction de coordonnateur du scrutin référendaire, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de **523.78\$**.
22. Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a droit de recevoir les rémunérations suivantes :
  - a) **357.00\$** si une liste référendaire est dressée et révisée lors du référendum;
  - b) **212.00\$** si aucune liste référendaire n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors du référendum **ou** si la liste référendaire est dressée mais n'est pas révisée lors du référendum; et
  - c) **212.00\$** si aucune liste référendaire n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors du référendum.Pour l'application de l'article 22, la liste n'est pas censée révisée si sa révision est interrompue.

### **RESPONSABLE DU REGISTRE OU ADJOINT À CELUI-CI**

23. Tout responsable du registre ou adjoint à celui –ci qui est fonctionnaire de la municipalité a le droit de recevoir une rémunération pour chaque heure ou il exerce ses fonctions de responsable ou d'adjoint en dehors de ses heures habituelles de travail comme fonctionnaire; celle-ci est égale à sa rémunération horaire comme fonctionnaire.

Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

### **AUTRES PERSONNES EXERCANT UNE FONCTION RÉFÉRENDUAIRE**

24. Les articles 6 à 18 s'appliquent aux personnes qui, lors d'un référendum, exercent les fonctions correspondant à celles visées à ces articles.

Pour cette application, on entend par :

- a) **élection** : le référendum
- b) **\*président d'élection** : le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant; et
- c) **liste électorale** : la liste référendaire.

## RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION

25. Toute personne autre que le président d'élection, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant, le secrétaire d'élection ou secrétaire du référendum, a le droit de recevoir une rémunération de 25\$ pour sa présence à toute séance de formation tenue par le président d'élection, le greffier ou secrétaire-trésorier, son remplaçant ou toute autre personne qu'il désigne.

## CUMUL DES FONCTIONS

26. Toute personne qui, lors d'une élection ou d'un référendum, cumule des fonctions différentes n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée

## INDEXATION DES RÉMUNÉRATIONS

27. Toutes les rémunérations énumérées au présent règlement sont indexées au premier janvier de chaque année en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) telle que déterminée par Statistique Canada pour la province de Québec pour la période de douze (12) mois qui se termine au 31 décembre de l'année précédente ou s'il y a ajustement de la rémunération par le Code des Municipalités TOME I : Élections et référendums.

### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et abroge ceux précédemment.

*Martin Bellefroid*  
Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*  
Sonia Côté, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 3 avril 2017  
ADOPTION : 1 mai 2017  
PUBLICATION : 4 mai 2017

## 2017-149 BUREAU DE POSTES DE PIKE RIVER / MAINTENIR LES HEURES D'OUVERTURE

**CONSIDÉRANT** la réception d'un envoi express par Postes Canada nous avisant qu'il y aura ajustement des heures d'ouverture au bureau de poste de Pike River;

**CONSIDÉRANT** que la clientèle locale est restreinte de 11h à 11h45 du mardi au vendredi, il envisagerait d'ajuster les heures de service durant la semaine;

**CONSIDÉRANT** que le service du bureau de poste à Pike River est essentiel auprès de la communauté et que selon notre planification stratégique effectuée en 2015, il a été convenu que nous devons nous assurer de la pérennité de notre milieu en favorisant le maintien des services à la population;;

**CONSIDÉRANT** que les commerces de notre communauté ont besoin que le service du bureau de poste soit maintenu pour préserver la saine économie du milieu;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal avise Postes Canada d'ajuster les heures mais en tenant compte de prolonger les heures en fin de journée soit jusqu'à 17h30 pour fin des travailleurs.

**ADOPTÉ**

## 2017-150 CONGRÈS FQM / 28-29-30 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise les membres du conseil suivants Mesdames Hélène Campbell et Marianne Cardinal à assister au congrès de la FQM les 28, 29 et 30 septembre 2017 à Québec et de leur défrayer le coût d'inscription, les frais d'hébergement (2 nuitées ainsi que les frais de déplacement. Sous toutes réserves de l'intéressement de la programmation.

**ADOPTÉ**

**2017-151 RÉVISION DE L'IMPOSITION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

**ATTENDU** la résolution de la Ville de Bromont portant le numéro 2017-03-160 demandant un appui pour qu'un pompier recevant un T4-A inférieur à 10 000\$ soit exempté à 100%, puis graduellement par tranche de 5000\$ annule jusqu'à concurrence de 20 000\$ et plus par année;

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal de Pike River appui la demande de la Ville de Bromont et transmettre copie à la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell et le conseiller Stephan Duquette enregistrent leur dissidence.*

**2017-152 PROCLAMATION MUNICIPALE DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2017**

**CONSIDÉRANT** que la Semaine de la santé mentale, qui se déroulera du 1er au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »

**CONSIDÉRANT** que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

**CONSIDÉRANT** que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec à tous les milieux;

**CONSIDÉRANT** que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

**CONSIDÉRANT** que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelles et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale;

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne (etrebiendanssatete.ca);
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

Il est proposé **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal de Pike River \*Proclame par la présente la Semaine du 1er au 7 mai 2017

**Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Pike River et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisation et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

**ADOPTÉ**

**2017-153 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA CROIX ROUGE LE 8 MAI**

**ATTENDU** que la Croix-Rouge fait ici, dans Brome-Missisquoi, ce qu'elle fait partout ailleurs dans le monde, c'est à dire venir en aide aux sinistrés;

**ATTENDU** qu'en moyenne toutes les 11 heures au Québec, une équipe de bénévoles de la Croix-Rouge est mobilisée pour venir en aide à des gens dont la vie a basculé à la suite d'un sinistre;

**ATTENDU** que la population de Brome-Missisquoi peut compter sur une équipe de bénévoles formés et spécialisés, prête à intervenir en tout temps;

**ATTENDU** qu'en cas de catastrophe, la Croix-Rouge se prépare et prédispose de l'équipement d'urgence partout au Québec et aide aussi la population à se préparer en offrant des programmes comme *Prévoir l'imprévisible*;

**ATTENDU** que la Croix-Rouge joue un rôle de premier plan en matière de prévention en offrant à la population des moyens de sauver des vies grâce à des programmes comme *Croix-Rouge natation, Secourisme avancé* ou *Gardiens avertis*;

Il est proposé **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal, **PROCLAME LE 8 MAI**, Journée internationale de la Croix-Rouge.

Et remercie tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour venir en aide à des personnes vulnérables ici, dans Brome-Missisquoi, et partout ailleurs au Canada.

**ADOPTÉ**

**2017-154 DÉCLARATION / MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

**ATTENDU** que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU** que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU** que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU** qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU** que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU** que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU** que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

De proclamer la Municipalité de Pike River municipalité alliée contre la violence conjugale.

**ADOPTÉ**

**2017-155 DEMANDE DE RENCONTRE AVEC M. GILLES BOURQUE, DIRECTEUR MTQ**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire une nouvelle rencontre avec M. Gilles Bourque, directeur de la direction de l'Estrie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est proposé **Jean Asnong**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal de Pike River demande une rencontre avec M. Gilles Bourque pour discuter de certains besoins sécuritaires sur son territoire par les voies de circulation provinciale des route 133 et 202.

\* Nouvel tracé sur la chaussée du 50 km/hre

\* Clignotant à l'intersection des route 133 Nord et 202 Est

\* Largeur de l'accotement du chemin Morgan et face au 1513 route 133

\* Plan de grandeur réel / emprise du MTQ / route 133

\* demande de travaux dans l'emprise (ou propriété) du MTQ pour l'allongement d'un trottoir sur la route 133 et la route 202 entre l'Église et le bureau de poste de Pike River

**ADOPTÉ**

**2017-156 MANDAT ME KAREN OBORNE / TERRAIN SUCC. C. POIRIER / RÉSO 2017-090**

**ATTENDU** un mandat accordé à Me Karen Osborne (résolution 2017-090) pour conclure et retracer les titres de propriétés du lot P164 / 5 452 853;

**ATTENDU** que Me Karen Osborne a quitté le bureau de la firme de notaires Paquette & Ménard;

**ATTENDU** de retirer le mandat à Me Karen Osborne;

Il est proposé **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal de Pike River mandate l'un des notaires de l'étude « Les notaires Paquette & Ménard inc », pour conclure la transaction et de retracer les titres de propriété du lot P164/ 5 452 853 et ainsi que la municipalité acquiert ce dit lot.

**ADOPTÉ**

**2017-157 ADHÉSION ASSURANCE COLLECTIVES / PASCALE MASSÉ**

**CONSIDÉRANT** la permanence de l'emploi de Mme Pascale Massé et ceci depuis le 7 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité offre à ses employés l'adhésion aux assurances collectives s'ils le désirent;

**CONSIDÉRANT** que l'employé Mme Pascale Massé désire adhérer aux assurances collectives;

Il est proposé **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal de Pike River autoriser l'adhésion de Mme Pascale Massé aux assurances collectives et ceci au 1er mai 2017 et selon son choix pour les garanties. Le coût mensuel est répartie à 50% employé/ 50% employeur.

**ADOPTÉ**



**2017-158 DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE AUPRÈS DU BAPE / PROLONGEMENT DU GAZODUC**

**CONSIDÉRANT** que ce sont des lignes de transport de haut niveau à grande pression et non des lignes de distribution;

**CONSIDÉRANT** que les questions des citoyens n'ont pas été répondues en majorité ou ont fourni des réponses vagues lors de la rencontre d'information du 26 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que la profondeur serait de 0.9 mètres au lieu de 1.2 mètres comme il était convenu précédemment;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a 30 résidences dans la zone thermique, qu'il y a donc risque de mort et de méfait sur la santé des citoyens;

**CONSIDÉRANT** la mise en danger des citoyens;

Il est proposé **Jean Asnong**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal de Pike River demande une audience publique au BAPE, l'accès à plus d'informations sur la sécurité prévue pour les citoyens ainsi que la relocalisation plus éloignée des résidences ou la mise sous terre plus creuse.

**ADOPTÉ**

**2017-159 CPTAQ: AVIS PRÉLIMINAIRE / RÉSERVOIR TRANSCANADA PIPELINES**

**CONSIDÉRANT** les erreurs énoncées dans le compte rendu de la CPTAQ en date du 25 avril 2017 des numéros de dossier 412477 et 412478 ;

**CONSIDÉRANT** le changement de 0.9 mètres sur le roc alors que le 1.2 m est déjà nettement insuffisant;

**CONSIDÉRANT** l'erreur à la page 2 où *l'On mentionne conduite au lieu de réservoir*;

**CONSIDÉRANT** l'erreur à la page 4 où *l'On mentionne 0.9 mètres au lieu de 1.2 mètres*;

Il est proposé **Jean Asnong**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal de Pike River demande la révision des points mentionnés ci-haut et demeure disponible à une rencontre ultérieure si des développements sur la situation **se font**.

**ADOPTÉ**

*Le conseiller Jean Asnong se retire de la table de discussion et du conseil et ne prend pas part aux délibérations déclarant un intérêt.*

**VOIRIE ET COURS D'EAU**

**2017-160 ADOPTION DU RÈGLEMENT 11-0517: TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU EWING Br.16**

**RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR PAYER LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU EWING BR.16**

**ATTENDU** l'article 801 du Code municipal qui mentionne qu'une taxe spéciale est imposée pour payer l'exécution des travaux de nettoyage des cours d'eau, sur les biens-fonds des contribuables y intéressés;

**ATTENDU** l'article 244.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale qui mentionne que la municipalité peut prévoir qu'une partie de ses activités soient financées au moyen d'un mode de tarification;

**ATTENDU** qu'un **avis de motion** du présent règlement a été donné par **Sylvie Jeannotte** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2017;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

**ET QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ PIKE RIVER ET IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIV :**

**ARTICLE 1**

La municipalité impose une taxe spéciale aux contribuables intéressés au prorata de la superficie contributive soit, pour la municipalité Pike River, un montant de trois mille neuf cent soixante douze treize sous (**3 972.13 \$**) aux

contribuables dont les noms apparaissent au tableau de répartition de la MRC du Haut Richelieu. (Dossier MRC Haut Richelieu / résolution numéro 14341-16).

#### **ARTICLE 2**

Cette taxe spéciale sera recouvrable des contribuables en la manière prévue au Code municipal pour le recouvrement des taxes municipales. Il en sera de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur dans les délais fixés par la loi.

**DONNÉ À PIKE-RIVER**, ce 1er jour du mois de mai deux mille dix sept.

*Martin Bellefroid*

Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*

Sonia Côté, secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 3 avril 2017  
ADOPTION : 1er mai 2017  
PUBLICATION: 4 mai 2017

*Le conseiller Jean Asnong reprend son siège à la table du conseil.*

#### **2017-161 PRIX ABAT POUSSIÈRE / CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS**

**ATTENDU** des demandes de prix pour l'achat de chlorure de calcium en flocons la saison 2017;

**ATTENDU** la réception des fournisseurs suivants:

L'Homme & Fils 20.00\$ / sac de 20 kg  
COOP 17.58\$ / sac de 20 kg

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise l'achat d'abat poussière (chlorure de calcium) en flocons chlorure de calcium 77% au prix de 17.58\$ du sac de 20 kg auprès du fournisseur La COOP des Montérégiennes.

**ADOPTÉ**

#### **2017-162 PROPOSITION / GARAGE P. MESSIER/ ANALYSE DU SOL**

**CONSIDÉRANT** une approche de M. Michel Messier, propriétaire du garage P. Messier inc auprès de représentant de la municipalité à savoir s'il désire acquérir le garage pour fin de garage municipal;

**CONSIDÉRANT** que l'utilisation présentement du garage est à vocation commerciale (garage d'entretien mécanique);

**CONSIDÉRANT** que selon une étude du sol en 2010, il y a eu 10 forages à différents endroits pour une évaluation environnementale et que ceux-ci (forages) respectent différents critères soit résidentiel et commercial et ceci à des niveaux allant de respect normal, moyen et élevé ;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait plus sécuritaire de refaire une nouvelle analyse du sol pour en connaître l'exactitude à aujourd'hui;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal recommande une nouvelle analyse du sol et ceci aux frais du propriétaire pour connaître la qualité du sol à ce jour, suite au dépôt de la nouvelle analyse, le conseil municipal verra à une rencontre pour connaître les résultats.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE AU BOUT DU RANG DES DUQUETTE**

Sujet reporté

**AUTORISATION DE REFAIRE LE TROTTOIR À PARTIR DE L'ÉGLISE JUSQU'AU PONT**

Sujet reporté

**APPEL DE PROPOSITION: PROLONGEMENT DU TROTTOIR À PARTIR DU DÉPANNEUR**

Sujet reporté

**2017-163 APPEL DE PROPOSITION / COUPE DE LEVÉES DE FOSSÉS**

**CONSIDÉRANT** des travaux à prévoir pour la coupe de levées de fossé à certains endroits sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** une liste de fournisseurs établie par la directrice générale;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal demande aux fournisseurs proposés par la directrice générale un prix pour 2 coupes pour les levées de fossé avec documents conformes pour l'exécution des ces travaux.

Prix demandé pour le 31 mai 2016, 12hres. Ouverture des propositions à 12h05.

Choix du fournisseur lors de la séance du 5 juin 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-164 APPEL DE PROPOSITION / TRACAGE DE LIGNES**

**CONSIDÉRANT** des travaux à prévoir pour le tracage des lignes sur les chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT** une liste de fournisseurs établie par la directrice générale:

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal demande aux fournisseurs proposés par la directrice générale un prix au km pour le tracage de lignes (axiale/centrale) et un prix supplémentaire pour les lignes de rives mais sur la moitié du territoire avec documents conformes pour l'exécution de ces travaux.

Prix demandé pour le 31 mai 2017, 12hres. Ouverture des propositions à 12h10.

Choix du fournisseur lors de la séance du 5 juin 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-165 DEMANDE AUTORISATION INSTALLATION PONCEAU / FERMES GASSER**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part de M. Erick Gasser, représentant des Fermes Gasser pour l'installation d'un nouveau ponceau sur le chemin des Rivières pour avoir accès à une entrée vers ses terres agricoles;

**CONSIDÉRANT** l'application du règlement 07-1294;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Hélène Campbell**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise l'installation d'un nouveau ponceau aux frais du demandeur d'un diamètre de 60 cm et d'une largeur d'entrée de 9 mètres tel que le règlement et de mandater M. Gerry Simard, responsable des travaux publics à faire la surveillance lors desdits travaux.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Marianne Cardinal se retire de la table de discussion et du conseil et ne prend pas part aux délibérations déclarant un intérêt.*

**2017-166 NETTOYAGE ET ENLÈVEMENT DE LA PIERRE / CHAMPS FERMES GASSER**

**CONSIDÉRANT** que suite au déneigement cet hiver, il y a eu accumulation excessive de pierre dans un champs de foin et ceci pouvant nuire à la récolte;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Hélène Campbell,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal mandate l'entrepreneur Paysagement Jasmel inc à enlever la pierre dans le champs et la redéposer au bord du talus. Une offre de service nous a été proposé de 300\$ et s'il y a lieu des frais supplémentaire de 130\$. Accordé

**ADOPTÉ**

*La conseillère Marianne Cardinal reprend son siège à la table du conseil.*

**AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT 14-0517 / FERMETURE DU RANG DES DUQUETTE  
EN PÉRIODE HIVERNALE**

Sujet reporté

**2017-167 AVIS DE MOTION: MODIFIANT LE RÈGLEMENT 07-1294 / REMPLACEMENT OU INSTALLATION  
DE PONCEAUX (Règlement #15-0517)**

Avis de motion est donné par le conseiller **Jean Asnong** qu'il ou en son absence présentera à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 07-1294 remplacement ou installation de ponceaux des entrées privées.

**URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

**2017-168 ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-0217 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
RÈGL. PLAN D'URBANISME  
# 03-0217**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**  
Appuyé par **Stephan Duquette,**

**Et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents:**

Que le règlement 03-0217 modifiant le règlement 04-0813 intitulé PLAN D'URBANISME, afin d'intégrer les modifications au schéma d'aménagement et de développement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion (REGES) au plan d'urbanisme. Ledit règlement est transcrit dans le livre des règlements.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell enregistre sa dissidence étant en désaccord avec l'application dudit règlement.*

**2017-169 ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-0217 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
RÈGL. DE ZONAGE 05-0813  
# 04-0217**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**  
Appuyé par **Marianne Cardinal,**

**Et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents:**

Que le règlement 04-0217 modifiant le règlement 05-0813 intitulé *Règlement de zonage* afin d'intégrer les modifications au schéma d'aménagement et de développement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion (REGES) au règlement de zonage. Ledit règlement est transcrit dans le livre des règlements.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell enregistre sa dissidence étant en désaccord avec l'application dudit règlement.*

**2017-170 ADOPTION DU RÈGLEMENT 05-0217 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
RÈGL. DE LOTISSEMENT 07-0813  
# 05-0217**

Il est proposé par **Stephan Duquette,**  
Appuyé par **Marianne Cardinal,**

**Et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents:**

Que le règlement 05-0217 modifiant le règlement 07-0813 intitulé *Règlement de lotissement* afin d'intégrer les modifications au schéma d'aménagement et de développement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion (REGES) au règlement de lotissement. Ledit règlement est transcrit dans le livre des règlements.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell enregistre sa dissidence étant en désaccord avec l'application dudit règlement.*

**2017-171 ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-0217 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
RÈGL.  
# 06-0217 DE CONSTRUCTION 06-0813**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents:**

Que le règlement 06-0217 modifiant le règlement 06-0813 intitulé *Règlement de construction* afin d'intégrer les modifications au schéma d'aménagement et de développement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion (REGES) au règlement de lotissement. Ledit règlement est transcrit dans le livre des règlements.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell enregistre sa dissidence étant en désaccord avec l'application dudit règlement.*

**2017-172 ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-0217 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
RÈGL.  
# 07-0217 \*PERMIS ET CERTIFICAT\* 09-0813**

Il est proposé par **Stephan Duquette**,  
Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents:**

Que le règlement 07-0217 modifiant le règlement 09-0813 intitulé *Permis et certificats* afin d'intégrer les modifications au schéma d'aménagement et de développement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion (REGES) au règlement \* Permis et certificats\*.

Ledit règlement est transcrit dans le livre des règlements.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell enregistre sa dissidence étant en désaccord avec l'application dudit règlement.*

**2017-173 ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-0217 / RELATIF AUX PLANS  
RÈGL.  
# 08-0217 D'IMPANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AU REGES**

Il est proposé par **Stephan Duquette**,  
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents:**

Que le règlement 08-0217 intitulé *Plans d'implantation et d'intégration architecturale* afin d'intégrer les modifications au schéma d'aménagement et de développement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion (REGES) au règlement *Plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Ledit règlement est transcrit dans le livre des règlements.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell enregistre sa dissidence étant en désaccord avec l'application dudit règlement.*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

**2017-174 PAIEMENT FACTURE : SORTIES DES POMPIERS  
SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER /MARS 2017**

**ATTENDU** la réception de la facture # CRF 1700027 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies sur notre territoire à Pike River;  
**ATTENDU** une facture au montant de **1 874.99\$** pour la sorties du 4 au 22 mars 2017

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,  
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1700027 au montant total de **1 874.99\$** à la Municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie pour la sortie du 4 au 22 mars 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-175    AUTORISATION DE PAIEMENT/ QP PART 2017 SERVICE DES INCENDIES  
SAINT-ARMAND-PIKE RIVER**

**ATTENDU** une résolution portant le numéro 2016-373 adopté par le conseil municipal de Pike River indiquant le paiements en 3 versements;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise les 3 paiements pour la quote part 2017 à la Municipalité de Saint-Armand pour service des incendies de Saint-Armand/Philipsburg/Pike River aux montants suivants selon les dates d'échéance:

1er vers: 1 mai 2017: 32 624.64\$; 2è vers. 29 juin 2017: 19 496.14\$, 3è vers 29 septembre 2017: 14 496.13\$.

**ADOPTÉ**

**2017-176    AUTORISATION / ACHAT EN PARTENARIAT / SACS DE SABLE  
SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER**

**ATTENDU** une recommandation du comité incendie pour l'achat de sacs de sable existant;

**ATTENDU** que l'inventaire existante des sacs de sable à St-Armand sera facturé à la municipalité de Pike River selon le prorata de l'entente;

**ATTENDU** que les sacs utilisés dans l'inventaire commun seront facturés à la municipalité utilisatrice;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,  
Appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal accepte le partage des coûts des sacs de sable et cette entente de partenariat avec le service de protection en incendie St-Armand/Philipsburg/Pike River.

**ADOPTÉ**

**2017-177    AUTORISATION DE PARTENARIAT / SACS GEL PACKS/INONDATION  
AVEC LE SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER**

**ATTENDU** que la municipalité de Pike River offre le partage des sacs Gel Packs;

**ATTENDU** que le conseil municipalité de Pike River propose au comité incendie notre inventaire soit 100 sacs au coûts de 10.15\$ chacun;

**ATTENDU** que les sacs utilisés dans l'inventaire seront facturés à la municipalité de Saint-Armand;

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Hélène Campbell**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise le service de protection en incendie de Saint-Armand/ Philipsburg/Pike River a utiliser l'inventaire des sacs Gel Packs et que ces sacs soit localisés dans un endroit très sec et aucun sac ne doit être en contact avec le sol ni humidité pour leur performance.

**ADOPTÉ**

**LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE**

**2017-178    PAIEMENT / FACTURE 1ER VERSEMENT QUOTE PART / ARÉNA DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** une entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford signé entre la Ville de Bedford et les 11 municipalités participante s donc la municipalité de Pike River;

**CONSIDÉRANT** un montant fixé à 9 369\$ de notre contribution financière 2017;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une facture (7FD000059) pour le paiement de 50% de notre participation;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,  
appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise le paiement de 4 684.50\$ pour notre participation à 50% / contribution financière Aréna 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-179    VENTE DE BILLET / LEVÉE DE FONDS / ARÉNA DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part du comité de levée de fonds de l'Aréna pour vendre des billets de crédit de voyage et ceci selon le prorata de chacune des municipalité partie à l'entente;

**CONSIDÉRANT** que chacune des municipalité peut faire sa propre levée de fonds pour réduire son montant de sa quote part;

**CONSIDÉRANT** que cette levée de fonds n'a pas été soumis à l'ensemble des municipalités lors d'un comité de gestion et que chacun des membres devaient proposer ce choix à son conseil municipal respectif et par la suite une autorisation provenant de chacun des conseil municipaux pour son approbation par une résolution formelle à cette levée de fonds.

Il est proposé par **Stephan Duquette**,  
appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal de Pike River ne prendra pas part à cette levée de fonds.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell enregistre sa dissidence.*

**2017-180    RÉPARATION / POTEAU / TERRAIN DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** un besoin sécuritaire de déplacer un poteau électrique sur le terrain des loisirs;

**CONSIDÉRANT** des prix reçus de la part de:

- Claude et François Phénix    955\$ (poteau et électricité)
- Seney Électrique                986\$ (poteau et électricité)
- J.A. Beaudoin                    400\$ (poteau)
- Giroux Excavation               475\$ (poteau)
- Installation Électrique SE    200\$ (électricité)

Il est proposé par **Stephan Duquette**,  
appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal donne la mandat à J.A. Beaudoin pour l'achat, l'installation du poteau au montant de 400\$ + taxes et pour le raccordement électrique Installation électrique SE pour un montant de 200\$ + taxes pour un montant total approximatif de 600\$ + taxes.

**ADOPTÉ**

**2017-181    ACHAT KAYAK / MIKINAK 2017**

**CONSIDÉRANT** que l'OBNL *Pikeriverains en action* demande des prix pour le tirage lors de la course de tortues ;

**CONSIDÉRANT** que l'an passé à la 1ère Édition du Festival de la tortue Mikinak, la municipalité remettait un kayak pour le 1er prix;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un kayak avec pagaie et kit de survie d'un montant maximum de 600\$.

**ADOPTÉ**

**2017-182    CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2017 / MIKINAK 2017**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part de l'OBNL *Pikeriverains en action* avec une budget prévisionnel pour recevoir une contribution financière et ainsi poursuivre les besoins pour la tenue de la 2è Édition Mikinak, Festival de la tortue à Pike River;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise le versement au montant de 3 500\$ à l'organisme Pikeriverains en action.

**ADOPTÉ**

**2017-183 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2017 / CLUB DE L'AGE D'OR PIKE RIVER**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part du Club de l'Age d'or de Pike River pour une contribution financière 2017;

**CONSIDÉRANT** un montant alloué de 800\$ prévu aux prévisions budgétaires 2017;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

**QUE** le conseil municipal de Pike River verse une contribution d'un montant 800\$ à l'organisme le club de l'âge d'or de Pike River pour l'année 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-184 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2017 / CHORALE COEUR DES ARMAND**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part du Cœur des Armand pour une contribution financière 2017;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Marianne Cardinal,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

**QUE** le conseil municipal de Pike River verse une contribution financière de 50\$ en tant que commandite au programme de concert du Chœur des Armand.

**ADOPTÉ**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

Rien à signaler

**FINANCES ET IMMOBILISATIONS**

**2017-185 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2017 / MAISON DE LA FAMILLE**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part de l'organisme La Maison de la Famille des Frontières pour recevoir une contribution financière 2017 pour les personnes ayant des besoins particuliers;

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu un montant dans les prévisions budgétaires 2017;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 500\$ pour l'année 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-186 CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ BROME MISSISQUOI**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu unanimement ;

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 150\$ au Centre de pédiatrie sociale en communauté de Brome Missisquoi à la réalisation de leur mission en poursuivant les services de qualité et accessibles à nos enfants.

**ADOPTÉ**

**2017-187 BOURSE JEAN-JACQUES BERTRAND 2017**

**CONSIDÉRANT** une demande de bourse d'étude de la part de l'école secondaire Jean-Jacques Bertrand lors de la soirée de remise officielle des bourses qui sera tenue jeudi le 8 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pike River offre une bourse à un ou plusieurs élèves finissant de sa communauté;

**CONSIDÉRANT** que cette année il y a 2 finissants méritants;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**



Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Municipalité de Pike River autorise le versement de 100\$ par finissant de Pike River qui fréquente l'École secondaire Jean-Jacques Bertrand qu'il soit méritant ou diplômé et demeurant à Pike River ceci pour l'année 2017.

**ADOPTÉ**

### **BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE**

#### **2017-188 RÉCEPTION DE PRIX / APPEL DE PROPOSITION / ENTRETIEN TERRAIN MUNICIPAL, HÔTEL DE VILLE, PLATE BANDE, RAMASSAGE DE FEUILLES**

**CONSIDÉRANT** la réception de prix pour l'entretien du terrain municipal (coupe de gazon), nettoyage des plates bandes, coupe autour des enseignes, ramassage des feuilles à l'automne, auprès de fournisseurs selon une liste de la directrice générale;

**CONSIDÉRANT** le prix de:

- Robert Bourgeois de St-Sébastien 3 050\$ + taxes

**CONSIDÉRANT** la vérification et l'analyse des documents exigés;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal donne le mandat à **M. Robert Bourgeois** pour l'entretien du terrain municipal (coupe de gazon) et la coupe de gazon le long de la route 202 /clôture du parcs 1 500\$, coupe de gazon autour des enseigne (275\$), terrain borne sèche (300\$) et ramassage des feuilles à l'automne (300\$) et nettoyage des plates bandes (400\$) sous toutes réserves, au montant de **2 650\$ + taxes** ; \*entretien des plate bandes se fera par l'étudiant.

*Que la coupe de gazon soit faite le mercredi ou jeudi matin en raison du soccer le jeudi.*

**ADOPTÉ**

#### **2016-189 LOCATION TOILETTE CHIMIQUE / TERRAIN MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** qu'il serait nécessaire et sécuritaire pour la municipalité à offrir le service d'une toilette chimique à l'extérieur;

**CONSIDÉRANT** l'achalandage de cyclistes, d'enfants et de touristes qui fréquentent le parc municipal;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise la location d'une toilette chimique auprès de Sanibert de la période du 15 mai au 15 octobre 2017. Prix 125\$ / mois / 1 transport à 60\$. (même prix qu'en 2016).

**ADOPTÉ**

### **CORRESPONDANCES**

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois d'avril 2017.

### **RAPPORTS DES INSPECTEURS**

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M.Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

*La conseillère Sylvie Jeannotte ne prends pas part à la discussion et se retire déclarant un intérêt.*

#### **2017-190 APPROBATION DE PAIEMENT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Sonia Côté (rémunération/ avril 2017)	2 656.89\$
Sonia Côté (km avril 2017)	75.06\$
Sonia Côté (remb cell) janv à avril	80.00\$
Desjardins (RRS) avril 2017	244.80\$
Desjardins (ass coll) mai 2017	332.28\$

Il est proposé **Marianne Cardinal**,  
 Appuyé par **Jean Asnong**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**  
 D'approuver les dépenses ci-hauts énumérées.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Sylvie Jeannotte reprends son siège et prends part au discussion.*

**2017-191 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS  
 D'AVRIL 2017**

Martin Bellefroid	719.30\$
Sylvie Jeannotte	243.72\$
Jean Asnong	243.72\$
Julie Fontaine	243.72\$
Marianne Cardinal	243.72\$
Hélène Campbell	243.72\$
Stephan Duquette	243.72\$
Martin Bellefroid (remb cell/janv à avril)	80.00\$
Gerry Simard (remb cell /janv à avril)	80.00\$
CARRA (janv 2017)	412.19\$
AXION (internet, tel, fax) avril 2017	263.35\$
AXION (internet pompier) avril 2017	68.93\$
BELL (Ipad) fév. mars 2017	5.75\$
Revenu Canada (DAS mars 2017)	770.41\$
Revenu Québec (DAS mars 2017)	2 138.17\$
Pétroles Dupont	358.12\$
Visa Desjardins (essence souffleuse)	154.00\$
Visa Desjardins	<u>328.64\$</u>
<b>TOTAL :</b>	<b><u>6 841.18\$</u></b>

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,  
 Appuyé par **Hélène Campbell**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**  
 Que les dépenses incompressibles du mois d'avril 2017 soient approuvées.

**ADOPTÉ**

**2017-192 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2017**

Employés municipaux	3 408.92\$
Atelier Mathieu Forgues	299.95\$
Concassage Pelletier	798.15\$
COOP	716.50\$
Editions juridique FD	361.31\$
Fleuriste Marie Bertrand 2015	108.51\$
Formiciel	74.73\$
Gérald Duval	2 615.68\$
GESTIM (22-3 au 19-4-2017)	1 554.25\$
Gilles Ménard	30.00\$
J.A. Beaudoin	2 655.92\$
Loisirs Montérégie	12.73\$
NOPAC (collecte recyclage) avril 2017	1 114.42\$
NOPAC (tonnage tri 5.3 TM) mars 2017	243.75\$
Papeterie Coupal	99.65\$
Récupération 2000 (ordures avril 2017)	1 343.65\$
RIEDSBM (tonnage ord) mars 16.2 TM	1 194.59\$
Seney Électrique	247.01\$
Ville de Cowansville	57.49\$
<b>TOTAL:</b>	<b><u>16 937.21\$</u></b>

**QP SQ 2017 / 1er vers**

**33 451.00\$**

## ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2017

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que les comptes dus au mois d'avril 2017 soient acceptés et payés.

**ADOPTÉ**

## AFFAIRES NOUVELLES

### 2017-193 IMPLANTATION DES BACS BRUNS POUR 2018

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi, via un de ses comités, a offert il y a plus de 10 ans des formations de compostage et vendu des composteurs domestiques;

**CONSIDÉRANT** que depuis tout ce temps, tous ceux et celles qui ont suivi la formation de compostage, pratiquent religieusement le compostage ainsi que la récupération des matières recyclables pour laisser le moins d'empreinte écologique possible;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif premier du compostage domestique est "la réduction du poids des matières résiduelles", de son transport et de la pollution que ces derniers génèrent;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Brome-Missisquoi, via ses municipalités, a le pouvoir, d'imposer sous peine d'amende, à chacun des citoyens de son territoire ne faisant pas son propre compostage domestique;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation des bruns et le ramassage des matières putréfiables, ne feront qu'encourager les citoyens récalcitrants au compostage domestique, qui souffrent du syndrome "Pas dans ma cour";

**CONSIDÉRANT** que l'implantation des bacs bruns et le ramassage des matières putréfiables viendront annuler l'effet positif du compostage domestique à cause de la pollution générée par le camion ramasseur;

**CONSIDÉRANT** que l'intention de la Régie de compostage est de mélanger les matières putréfiables ramassées avec les boues des villes qui elles contiennent des taux élevés de métaux lourds;

**CONSIDÉRANT** que la Régie de compostage veut par la suite redistribuer ou mettre à la disposition des citoyens qui désirent, ce compost pour leurs fleurs, leurs potagers et leurs champs;

**CONSIDÉRANT** que les fleurs, fruits, légumes, ou tous autres végétaux absorberont lors de leurs croissances les minéraux et les métaux lourds disponible dans ce mélange de boues municipales et de matières putréfiables;

**CONSIDÉRANT** que, de ces mêmes fruits, légumes, fleurs et végétaux comestibles, les métaux lourds toxiques qu'ils contiendront, seront à leurs tours absorbés par tout être vivant (humain, animal, végétal) l'ayant ingurgiter les rendant malade, en plus de polluer les sols et détruire l'écosystème de la planète;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal n'est pas en faveur des bacs bruns sur son territoire en tenant comptes de tous ces **CONSIDÉRANT**.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell enregistre sa dissidence sur l'implantation des bacs bruns et la collecte des résidus putréfiables, puisque qu'il est de la responsabilité et l'obligation personnelle de chaque citoyen de faire son compostage domestique afin de minimiser son empreinte écologique.*

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

**DÉBUT : 22h48**

**FIN : 22h57**

### SUJETS

- Rémunération des pompier en temps partiel \* Exempté\*
- Audience du BAPE le plus tôt

**2017-194**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**  
Que la séance soit levée 22h57.

**ADOPTÉ**

*Martin Bellefroid*  
Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*  
Sonia Côté  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponible pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès verbal de la séance **1er mai deux mille dix sept** sont effectuées.

*Sonia Côté*  
Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**

*Martin Bellefroid*  
Martin Bellefroid, maire